



# Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

### ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°65 -2023

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 12/05/2023 par la société EIFFAGE ENERGIE - Allée du Bois Gueslin - 28630 MIGNIERES, représentée par Monsieur AUBRY, pour le compte de la société CMIN – 28630 LE COUDRAY – M. CAMU;

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de déroulage de fibre optique, il y a lieu de réglementer la circulation comme suit ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : A partir du 05/06/2023 et pour une durée de 30 jours, la circulation Rue du Générale de Gaulle et Rue de Beauce D114 sera règlementée pour permettre le bon déroulement de travaux de déroulage de fibre optique. La circulation sera alternée manuellement. Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux.

**Article 2** : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

**Article 3** : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la CMIN.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 6** : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la CMIN sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,

Le 12/05/2023

Le Maire,  
Jacky GAULLIER

